

diatement ses mauvais penchants, les impulsions dites à tort irrésistibles sont les vices principaux du caractère du fou moral. À titre accessoire, il faut y ajouter la vanité, l'orgueil, la colère, l'envie et la haine.

“ Dès l'enfance, ces sujets sont déjà reconnaissables, ils ont tous les vices de l'enfance ; mais chez l'individu sain ces vices disparaissent par l'éducation, l'instruction et même le développement naturel chez les natures bien douées ; la colère, la violence, l'entêtement, l'envie, la défiance, la vanité, la ruse et le mensonge disparaissent chez ceux-ci, persistent et se développent chez nos sujets ; à l'adolescence, la médisance, la calomnie, l'hypocrisie et la dissimulation apparaissent et, au moment de la puberté, les vices génitaux et la précocité des mauvais penchants s'y rallient. Le renvoi des classes dans l'enfance est remplacé par le renvoi des ateliers plus tard, l'abandon des études est remplacé par les peines disciplinaires de l'armée ; le vol dans la famille se poursuit aux dépens des étrangers. Nos sujets sont-ils mariés ? ils désertent le foyer conjugal, comme d'autres désertent l'armée, et comme la désertion militaire est plus grave, et par suite plus rare, les abandons dans le mariage, moins poursuivis, sont plus fréquents. “ Désaccord, violence, désordre, séparation, misère, tel est leur tableau conjugal ”, d'après Trélat, qui les a si bien observés. Les penchants à d'autres vices s'ajoutent et viennent d'autant favoriser le nombre et la variété des délits. Souvent, c'est un délit grave qui fixe sur eux l'attention, et c'est à ce moment que se dresse le fastidieux problème : Sont-ils responsables ou non ? comme si la réponse allait changer leur caractère, leur nature. Responsables, ils sont tellement indisciplinés dans les prisons ou simulateurs de folie ou furieux, que les prisons les considèrent comme des aliénés et nous les renvoient ; irresponsables, ils troublent tellement par leur indiscipline l'ordre nécessaire dans les asiles, que nous réclamons pour eux des mesures pénitenciaires, mesures que nous ne voulons admettre que pour les prisons, et qu'à défaut nous préférons leur transfert dans un autre asile, voire même leur sortie. Qu'ils soient responsables ou non, fous ou non, peu importe l'étiquette : ils sont incorrigibles, et cela non en vertu de leur intelligence seule, mais en vertu de leurs vices de caractère. Ils sont aussi incorrigibles que beaucoup de criminels des prisons reconnus comme non aliénés ; ils sont d'autant plus dangereux qu'ils sont plus rusés, qu'ils ressemblent plus à des gens sains d'esprit, qu'ils ont plus l'air de jouir de la plénitude de leurs facultés intellectuelles, qu'ils sont plus appréciés pour leurs connaissances professionnelles, qu'ils sont surtout plus puissants, témoins les despotes et les tyrans de tous les régimes.”

Le très intéressant et très instructif mémoire de notre collègue de la Société française d'hygiène demande à être lu en entier. On